



## Mise en candidature au conseil d'administration de la Coopérative de santé Robert-Cliche

(Pour l'année 2025-2026)

**À l'attention des membres de la Coopérative de santé Robert-Cliche**

### COMPOSITION DU CONSEIL

La Coopérative de santé Robert-Cliche est une coopérative de solidarité (organisme à but non lucratif) vouée au développement des services de soins de santé dans la MRC Robert-Cliche ainsi qu'à la prévention des maladies chroniques et à la promotion des saines habitudes de vie. Elle est dirigée par un conseil d'administration composé de onze membres votants.

Le Conseil d'administration est divisé en 5 groupes :

#### **Groupe 1 : Membres utilisateurs consommateurs**

Ce groupe compte 7 secteurs :

- Beauceville (siège 1)
- Saint-Joseph-de-Beauce et Saint-Joseph-des Érables (siège 2)
- Saint-Odilon-de-Cranbourne (siège 3)
- Saint-Frédéric et Saint-Séverin (siège 4)
- Saint-Jules et Tring-Jonction (siège 5)
- Saint-Victor et Saint-Alfred (siège 6)
- L'ensemble des membres utilisateurs consommateurs, résidents ou non dans la MRC Robert-Cliche (siège 7)

**Groupe 2 : Membres utilisateurs producteurs** (siège 8)

**Groupe 3 : Membres travailleurs** (siège 9)

**Groupe 4 : Membres de soutien** (siège 10)

**Groupe 5 : Représentant Desjardins élu par les Caisses Desjardins** (siège 11)

Pour les groupes 1 à 4, chaque administrateur est élu par les membres de la coopérative faisant partie du même groupe. Pour le groupe 5, les Caisses Desjardins proposent un administrateur.

## MISE EN CANDIDATURE

Pour poser sa candidature et être éligible à un siège d'administrateur relevant des groupes 1 à 4, le candidat doit :

- a) Être membre de la Coopérative;
- b) Avoir remis son bulletin de candidature conformément aux règlements de la coopérative.

Les personnes intéressées à un poste d'administrateur de la Coopérative sont invitées à **remplir le bulletin de candidature qui suit et le remettre aux bureaux administratifs de la Coopérative au plus tard le jeudi 22 mai 2025 à 17h00.**

La date à laquelle sera tenue l'assemblée générale annuelle est le 27 mai 2025. La rencontre se tiendra à la salle de l'hôtel de la Cache du Golf de Beauceville.

Chaque membre candidat doit être proposé par un autre membre de la coopérative. Tous deux doivent faire partie du groupe pour lequel la candidature est posée.

## POSTES EN ÉLECTION

Cette année, les sièges en élection sont les suivants :

### **Groupe 1**

- Siège #1 : Utilisateur consommateur des secteurs de Beauceville
- Siège #3 : Utilisateur consommateur des secteurs de Saint-Odilon-de-Cranbourne
- Siège #5 : Utilisateur consommateur des secteurs de Saint-Jules et Tring-Jonction
- Siège #7 : Utilisateur consommateur des secteurs de Membre résident ou non dans la MRC

### **Groupe 3**

- Siège #9 : Membre travailleur

### **Groupe 5**

- Siège #11 : Représentant Desjardins élu par les Caisses Desjardins

## Bulletin de candidature 2025

### MEMBRE DÉSIRANT POSER SA CANDIDATURE

Nom : \_\_\_\_\_

Numéro de membre : \_\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_

Téléphone : \_\_\_\_\_

Signature : \_\_\_\_\_

### MEMBRE PROPOSANT

Nom : \_\_\_\_\_

Numéro de membre : \_\_\_\_\_

Signature : \_\_\_\_\_

Groupe auquel le membre candidat appartient :

- Groupe 1 (Membre utilisateur consommateur)
- Groupe 3 (Membre travailleur)
- Groupe 5 (Représentant Desjardins élu par les Caisses Desjardins)

Sièges en élection pour lequel la candidature est posée :

- Siègle #1 : Utilisateur consommateur des secteurs de Beauceville
- Siègle #3 : Utilisateur consommateur des secteurs de Saint-Odilon-de-Cranbourne
- Siègle #5 : Utilisateur consommateur des secteurs de Saint-Jules et Tring-Jonction
- Siègle #7 : Utilisateur consommateur Membre résident ou non dans la MRC
- Siègle #9 : Membre travailleur
- Siègle #11 : Représentant Desjardins élu par les Caisses Desjardins

Bref résumé des motifs qui vous amènent à poser votre candidature :

---

---

---

---

---

---

---